L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 1er SEPTEMBRE 1856.

Imprimé et publié par
G. F. WEISSE & Co.,
ÉDITEURS-PROPRIÉTAIRES:
G. F. WEISSE, E. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.

Rue de Chartres No. 83, entre Conti et Bienville.

NOUVELLE-ORLEANS:
LUNDI MATIN, 1er SEPTEMBRE.

ABONNÉS A LA SEMAINE.

Les porteurs de l'Abeille sont autorisés à recevoir des abonnemens *à la semaine*, à raison de 25 *cents* pour les six numéros. Il se présente tous les jours dans nos bureaux des personnes qui désirent s'abonner pour un mois ou deux, mais comme en leur ouvrant un compte particulier pour une aussi courte période nous surchargerions sans profit la comptabilité, nous avons résolu de tout concilier en autorisant nos porteurs à nous représenter. C'est donc à ces derniers que les abonnés à la *semaine* devront payer le montant de leur abonnement hebdomadaire.

Systèmes et doctrines.

Il s'agit peut-être autant d'idées et de systèmes aux Etats-Unis que de combinaisons industrielles et commerciales. Une dévorante activité transforme incessamment l'aspect des choses et la tendance des esprits.

L'entière liberté dont nous jouissons ici est sans doute la cause de cette perpétuelle [illegible] de ce mouvement qui entraîne en avant les populations. Toutes les doctrines étant tolérées dans l'Union, la philosophie et la religion y ont leurs condées franches. Si nous avons des hommes entreprenants qui ont fondé la grandeur et la richesse [illegible] de la république, si nous avons des flibustiers qui aspirent à la conquête de [illegible] continent américain, des hommes [illegible], des banquiers célèbres, des [illegible] de génie, nous avons aussi des [illegible], des prophètes, des apôtres, etc. [illegible] peut créer une secte et faire de la [illegible]. C'est ainsi que Joe Smith a [illegible] Mormonisme, et que nous avons la [illegible] Trembleurs, la Société des Stéphanites, la Société des *Légumistes*, la Société [illegible] totale, l'Association de libre [illegible] d'autres qu'il serait trop long [illegible].

[illegible] les systèmes dont l'opinion [illegible] préoccupée, le Spiritualisme, la doctrine de ceux qui croient à l'existence de rapports directs entre les vivants et les morts, se distingue par son originalité [illegible] progrès. Les adeptes de l'école des demoiselles Fox ont révélé plusieurs [illegible], car elles n'avaient pas, que [illegible], l'ambition de fonder une [illegible] sont pour la plupart animés [illegible] robuste et assurent pouvoir [illegible] avec les esprits [illegible].

[illegible] plus d'une fois dans nos propres [illegible] merveilleux récits de quelques [illegible]. Le monde en rit, et cependant [illegible] assez difficile d'admettre que tous [illegible] soient des imposteurs ou des [illegible] esprit distingué s'est rallié [illegible]. Des magistrats, des [illegible], des poètes, des savants font ou [illegible] partie de cercles spiritualistes et [illegible] en rapport quotidien avec les [illegible]. Que penser de ces adhésions [illegible]?

[illegible] de porter un jugement [illegible]. Pour le juger, il faudrait [illegible], et nous confessons [illegible]. Nous avons voulu seulement [illegible] éléments du spiritualisme [illegible] ministres de l'Evangile en prêtres [illegible] du haut de la chaire et se [illegible] militants de la nouvelle [illegible].

[illegible] apôtres nous [illegible] M. A. J. Davis, ancien cordonnier [illegible] sont proclamées [illegible] quelques-uns de nos [illegible] personnage des détails [illegible] empruntons de la *Revue* [illegible].

[illegible] M. Davis? Ses amis répondent [illegible] *voyant*. Voilà un [illegible] aux yeux des disciples [illegible] et de Cabanis. [illegible] aussi subi l'influence de Mesmer, de Puységur et de Deleuze [illegible] de Fourrier et de Saint-Simon [illegible]. M. Davis [illegible] *voyant* me paraît admettre [illegible].

[illegible]

EUROPE

[illegible] de New York renferment un [illegible] que des nouvelles d'Europe [illegible] par le *North American*.

[illegible] est retourné à Paris, mais [illegible] une seconde fois pour les [illegible].

[illegible] a été reçu triomphalement [illegible].

[illegible] a repris le portefeuille de [illegible].

[illegible] a remporté une nouvelle [illegible] de l'Algérie.

[illegible] parisiens des journaux [illegible] étranges rumeurs se sont [illegible] en France sur la vie que l'on mène [illegible] pendant l'absence de l'empereur [illegible] impératrice est en butte aux plus [illegible], et on espérait que Louis [illegible] prendrait des mesures pour imposer [illegible] malveillance.

[illegible] rentrées dans le sud de la [illegible] départements du centre et [illegible] moisson n'était pas encore terminée [illegible] sont assez médiocres aux [illegible] et sur les rives du Rhin; [illegible] et la Loire, on a obtenu une [illegible], mais au nord de cette dernière [illegible] abondance est extraordinaire. [illegible] est d'une qualité supérieure. [illegible] quantités de grains sont reçues [illegible] à Marseille.

[illegible] nouveau de l'Espagne, si ce n'est [illegible] est rétabli provisoirement dans [illegible]. C'est du moins ce qu'assurent [illegible] journaux de Madrid. Espartero a [illegible] de la reine. Le général Serrano a [illegible] ministre d'Espagne à Paris. O'Donnell [illegible] pas encore publié le programme du [illegible] cabinet. — Le choléra fait de grands ravages à Madrid.

La Russie a annoncé qu'elle était prête à livrer Kars aux Turcs. Elle maintient que [illegible] des Serpents lui appartient, et on assure que Louis-Napoléon a proposé aux gouvernemens qui ont signé le traité de paix de Paris l'introduction d'une nouvelle clause dans la convention pour régler immédiatement le différend entre le czar et le sultan.

Le journal le *Nord* dit que le gouvernement russe a concédé à diverses compagnies le privilége d'établir des chemins de fer dans les différentes provinces de l'Empire. Ces chemins offriront une longueur totale de 3,000 milles.

Le couronnement du czar Alexandre a été remis au 7 septembre.

Le Portugal a fait savoir aux puissances représentées au congrès de Paris qu'il adhérait à la doctrine relative au droit des neutres.

La Turquie a remis au gouvernement français un certain nombre de médailles destinées aux soldats de la Crimée. M. Walewski et le maréchal Pélissier en feront la distribution. Les médailles seront livrées de préférence aux blessés et aux invalides.

Les nouvelles de Madère sont déplorables. A Funchal, qui renferme 20,000 habitants, il y a eu 5,000 cas de choléra, dont 1,500 se sont terminés fatalement.

Empire City. — Ce steamer, détenu à la quarantaine, ne pourra pas partir lundi pour la Havane et New-York. Dès que le jour de son départ sera fixé, les agens en donneront avis au public comme de coutume.

Havane.

ARRIVÉE DE L'EMPIRE CITY.

Le steamer *Empire City*, parti de New-York le 18 et de la Havane le 25 août, est détenu à la quarantaine. Il n'a pris ni fret ni passagers à la Havane.

Rien de nouveau de cette dernière ville. La baie si belle lorsqu'elle est remplie de navires, est presque déserte maintenant. — Le steamer anglais de St. Thomas, ayant le choléra à bord, a dû faire sept jours de quarantaine. Il s'apprêtait à partir pour Vera-Cruz au moment où l'*Empire City* quittait la baie.

Bulletin Commercial de la Havane.

Havane, 23 août. — Les sucres, à cette époque d'inactivité, n'éprouvent que peu de demandes, en général pour les marchés d'Espagne. Une maison étrangère a contracté pour la livraison de bon sucre à $21 1/2 la caisse de 16 ar. net. Les cours officiels sont: blanc inf. à rég. 12 1/2 à 13; bon à sup. 13 1/4 à 14; florete 14 1/2 à 15; cagucho inf. à rég. 8 3/4 à 9 1/4; quebrado inf. à 10 1/2 à 10 3/4; idem bon 11 à 11 1/2; sup. 11 3/4 à 12, florete 12 1/4. L'exportation de la semaine a été de 18,700 caisses — dont 2,753 pour New-York, le reste pour l'Europe.

Les mélasses sont rares et les prix sont de 7 à 8 1/2 réaux.

Le beurre est également rare — 40 barillets goshen de la Nlle. Orléans, ont rapporté $22 1/4 à 25.

Incendie à Thibodaux. — Hier, entre midi et une heure, dit l'*Union de Lafourche* du 28 août, le feu s'est déclaré dans la cuisine attenant à la maison occupée par M. Pierre Thibodaux. Au premier cri d'alarme, les pompiers et tous les citoyens en général se sont rendus sur le lieu du sinistre, et malgré leurs efforts réunis on n'a pu se rendre maître du feu. La maison, ainsi que la cuisine, ont été entièrement consumées. On attribue cet incendie à un accident. La propriété appartient à l'ex-gouverneur Johnson, et n'était pas assurée.

KANSAS.

Nous empruntons à un journal de St-Louis les détails suivants dont quelques-uns ont déjà paru dans l'*Abeille* sous forme de dépêches télégraphiques. Le récit qu'on va lire étant moins succinct, le lecteur pourra se faire une idée plus exacte de la situation au Kansas:

Les hostilités ont recommencé dans le territoire. Il y a deux versions. Le *Border Ruffian* (c'est le nom d'un journal) annonce que dans la nuit du 12, environ deux abolitionistes ont attaqué la petite ville de Franklin. Les partisans de l'esclavage étaient au nombre de vingt. Le combat a duré quatre heures. Six abolitionistes ont été tués et quatre de leurs adversaires furent blessés. Le feu fut mis à la maison d'un M. Crane, mais on l'éteignit; le bureau de poste fut pillé; enfin les assaillants prirent un canon, avec lequel ils se proposaient d'attaquer Lecompton et Westport. Le lendemain matin 100 soldats des Etats-Unis occupèrent Franklin; mais l'ennemi avait disparu. On ajoute que la troupe de Lane, forte de 300 hommes, est entrée à Topeka.

Voici maintenant la version d'un correspondant du *Democrat*, qui écrit de Lawrence, 14 août. Il s'est formé près de Washington creek un camp de maraudeurs, dont les habitans de cette région ont beaucoup à souffrir. Les citoyens de Lawrence envoyèrent un M. Hoyt à ces voisins incommodes, pour leur faire des représentations. M. Hoyt ne revint pas, et l'on reçut la nouvelle qu'il avait été fusillé. Alors une centaine de jeunes gens partirent pour Franklin, dans l'intention de surprendre les Géorgiens stationnés dans cette ville et de recouvrer une partie des armes qui leur ont été prises lors du sac de Lawrence, pour aller ensuite disperser les maraudeurs du Washington creek et venger la mort de M. Hoyt. En arrivant à Franklin, dans la nuit du 12, ils trouvèrent les Géorgiens préparés à les recevoir, et fortifiés dans une grande maison, au nombre d'environ quatre-vingt. Le combat dura trois heures; enfin les Géorgiens cédèrent la place et s'enfuirent en abandonnant leurs armes. Les hommes de Lawrence prirent possession d'un canon, de cinquante fusils des Etats-Unis et de quelques carabines enlevés à leur ville dans la journée du 21 mai. Un seul homme a été tué et six blessés. Quatre des Géorgiens ont été blessés. L'expédition du Washington creek a été ajournée.

Par un arrivage plus récent, on a appris que les hommes de Lawrence, après avoir vainement demandé l'intervention des troupes fédérales, ont marché sur le camp, au nombre d'environ deux cents; mais les maraudeurs ne les ont pas attendus et se sont retirés à Lecompton. Le 16, les freesoilers de Lawrence, unis à la troupe de Lane, ont attaqué les partisans de l'esclavage, à Lecompton, ont tout mis en déroute; puis ils ont sommé la troupe américaine de leur livrer le gouverneur Robinson et les autres prisonniers d'Etat. Les soldats ont cédé sans tirer un coup de fusil. Les forces des freesoilers étaient d'environ 800 hommes.

Selon les journaux de la frontière, Brown, un des chefs du parti de la liberté, à la tête de trois ou quatre cents hommes, a attaqué un établissement de Géorgiens, le 7, les a dispersés et a réduit leurs maisons en cendres. D'après des renseignements venus d'un autre côté, cet établissement n'était qu'un camp militaire, dont les hommes s'étaient rendus coupables d'une foule de déprédations sur les voyageurs. Brown a aussi défait la compagnie du capitaine Treadwell, dans le comté de Douglas. C'est le 15 qu'a eu lieu ce coup de main. On parle de divers engagements, dans lesquels plusieurs hommes ont péri de part et d'autre.

Une proclamation, signée par douze citoyens de Lexington, appelle aux armes les habitants du comté de Lafayette pour aller au secours du parti de l'esclavage dans le Kansas. C'est à New Santa Fé, dans le comté de Jackson, que cette nouvelle levée de volontaires doit se réunir, avant de pénétrer dans le territoire.

Riz créole. — A. Titus, 75 rue de la Vieille Levée, vient de recevoir un envoi considérable d'excellent riz créole. Avis aux familles.

Loterie de Maryland.

VOICI les numéros qui ont gagné les principaux prix au tirage du 23 août dernier:

No. 4,968	$36,000
— 9,439	12,500
— 1,559	5,000
— 9,449	2,160
— 19,095	1,400
— 10,413	1,100
— 12,730	1,000
— 18,630	1,000

CHRONIQUE LOCALE.

Société Portugaise. — Les membres de la Société Portugaise de Bienfaisance ont célébré, hier, au nombre d'environ cinq cents, leur huitième anniversaire, avec l'ordre et la dignité qui ont toujours présidé à cette cérémonie.

L'imposant cortége, après avoir parcouru les principales rues de la ville, s'est rendu sous le vaste hangar de la presse à cotons de M. Forstall où un magnifique banquet avait été préparé. Inutile de dire que tous les convives y ont fait honneur.

M. Antonio Vieira, le digne ex-président de la société, a présenté les toasts suivants qui ont été vivement applaudis:

Au Président des Etats-Unis.
Au Gouverneur de notre Etat.
Au Maire de notre ville.

Le Maire a répondu et proposé le toast: "A l'ancien et au nouveau président de la société." MM. Vieira et John Davis ont fait entendre quelques chaleureuses paroles.

M. Vieira a porté un toast aux membres de la Presse. D'autres toasts ont été portés aux Continental Guards que représentait le colonel Labuzan, et aux recorders Stith et Solomon.

Le maire, les recorders du Premier et Troisième Districts se sont fait recevoir membres de la société.

Suicides. — James Cusack, peintre, s'est suicidé, dans la nuit de vendredi, en avalant du laudanum. Dès qu'il eut pris le poison, il se rendit chez un de ses amis, rue de la Levée, et lui annonça qu'il aurait bientôt cessé de vivre. Peu après le laudanum commença d'agir. Le chef de police qui se trouvait par hasard dans le voisinage fit transporter le malheureux à l'Hôpital de Charité où il mourut au bout de trois heures. Cusack est né à New York et avait vingt-cinq ans. Il était membre de la compagnie de pompiers No 21.

— Une femme de couleur, [illegible] âgée de seize ans, s'est précipitée, samedi [illegible] du Deuxième District dans le fleuve et s'est noyée. On croit qu'elle était atteinte d'aliénation mentale.

Cour du recorder Solomon. — Mr. John Labarre, rue des Remparts, déclare que Alfred Larrier, h. c. l., aidé de plusieurs autres hommes de couleur, a poignardé son nègre Jim dans un café de l'encoignure Bons Enfants et Champs Elysées.

— Mathilde, f. c. l., a été envoyée devant la Première Cour de District pour avoir assailli Ellen Seider, encoignure Mandeville et Amour.

Les amendes imposées dans le mois d'août, par le Recorder Solomon, s'élèvent à la somme de $632. Susan Artoerres a été condamnée à dix piastres d'amende pour avoir troublé la paix.

Cadavre trouvé. — Nous avons annoncé la semaine dernière, que M. C. K. Stumpf, qui tient un magasin de comestibles, au coin des rues Enghien et Victoire, avait disparu et que sa famille n'avait plus entendu parler de lui. On a trouvé son cadavre, samedi, flottant dans le fleuve, en face du débarcadère du ferry, rue du Canal. M. Stumpf était Allemand et avait 48 ans. Verdict: Noyé.

Cour du recorder Fabre. — J. R. Latore et Pedia Latore, accusés d'avoir assailli Maria Garibaldi, ont subi un interrogatoire à la suite duquel ils ont été acquittés.

L'accusation de [illegible] portée par John Sandcock contre A. Vasquez ont subi [illegible].

M. Morrillon, h. c. l., a été condamné à une amende de dix piastres, pour avoir frappé B. [illegible]. A. c. l. Ce dernier [illegible] pour répondre de la [illegible] par l'accusé [illegible].

Pierre Roché [illegible] assailli [illegible].

Réponse du Consul-Général du Mexique AU PROPAGATEUR.

M. François Reibaud, consul-général du Mexique, nous adresse la communication suivante que nous nous empressons d'insérer:

Monsieur le Rédacteur,

J'ai lu, avec autant d'étonnement que de tristesse, l'étrange article que le *Propagateur Catholique* de samedi dernier a publié sous ce titre: *Une victime de Comonfort*.

Représentant officiel du gouvernement mexicain, dont tant d'actes attestent la loyauté et l'honorabilité, il est de mon devoir de relever les odieuses imputations dirigées contre le président Comonfort.

Don José Ignacio Velasquez de la Cadena, chanoine de l'église métropolitaine de Mexico, était au nombre des exilés qui sont arrivés à la Nouvelle-Orléans à bord du *Texas*. Il est mort le 29 août, et tout le monde a pu lire, dans l'article que lui consacre le *Propagateur Catholique*, le passage suivant:

"Entièrement livré (M. de la Cadena) aux travaux qui conviennent à un prêtre, il était aussi étranger qu'un enfant aux choses politiques, et il était arrivé à l'âge de soixante-dix ans sans avoir jamais rien eu à démêler avec aucun des partis qui déchirent le Mexique. Cependant, Comonfort l'a fait arrêter à l'improviste et jeter dans un cachot, d'où il n'est sorti que pour être conduit sous escorte à Vera-Cruz, où on l'a embarqué pour les Etats-Unis, sans qu'aucune accusation eût été formulée contre lui.

"La seule manière dont on puisse expliquer cette iniquité, c'est qu'il possédait en son nom propre un grand nombre de propriétés ecclésiastiques, ce qui ne permettait pas au gouvernement de les voler. On espérait qu'en le faisant passer à Vera-Cruz, où sévit la fièvre jaune, il prendrait le germe de la maladie, et que sa mort laisserait toutes les propriétés qui sont sous son nom à la disposition d'un gouvernement sacrilége, pour qui la spoliation et la profanation des choses saintes n'est qu'un jeu.

"Cet infâme calcul de Comonfort a réussi. Arrivé ici il y a trois jours, le vénérable chanoine est mort de la fièvre jaune dont il avait pris le germe à Vera-Cruz."

Le gouvernement mexicain a eu sans doute, pour condamner à l'exil le chanoine de la Cadena, des motifs qu'ignore le rédacteur du journal catholique.

Mais votre confrère eût dû, monsieur, aller aux informations avant d'affirmer aussi positivement qu'il l'a fait que M. de la Cadena, arrêté à l'improviste, *a été jeté dans un cachot* d'où il n'est sorti que pour être conduit sous escorte à Vera Cruz. En accueillant à la légère un bruit aussi malveillant que dépourvu de vraisemblance, et en le propageant au moyen de son journal, il a commis une de ces imprudences que ne saurait trop regretter un homme de cœur.

M. de la Cadena a été conduit, après son arrestation, dans un des salons de l'hôtel de ville. Est-ce là le cachot dont parle le *Propagateur?* Les généraux exilés ont eu de leur côté pour prison un salon du palais présidentiel.

Voilà ce qu'eussent appris à votre confrère, s'il les eût interrogés, les généraux Romulo Diaz de la Vega, Gamboa et Blanco, exilés par le gouvernement mexicain en même temps que le chanoine de l'église métropolitaine de Mexico, et qui ont fait avec ce dernier le voyage de la capitale à Vera Cruz.

Que dirai-je maintenant du motif révoltant auquel le *Propagateur* attribue l'acte du président Comonfort? Rien, monsieur; il est de ces accusations si dégradantes qu'il est impossible, sans manquer de respect envers soi et envers les autres, de les relever publiquement. La pudeur ordonne de les taire. Personne d'ailleurs ne croira que le président Comonfort, qui a donné jusqu'ici de si nombreuses preuves de désintéressement, a exilé le chanoine de la Cadena pour hâter sa mort et s'emparer de ses biens. Ce calcul n'eût pas seulement été *infâme*, comme le dit le *Propagateur*; il eût été niais. Les citoyens mexicains, fussent-ils prêtres, ont le droit de léguer leurs biens à qui bon leur semble, et M. de la Cadena avait fait son testament avant de quitter Mexico.

Le *Propagateur* dit que M. de la Cadena possédait en son nom propre un grand nombre de *propriétés ecclésiastiques*. Cela semblerait signifier que ce dernier a eu recours à des ventes simulées pour soustraire à l'action de la loi une partie des immeubles du clergé.

S'il en était ainsi, M. de la Cadena serait coupable et il deviendrait inutile de chercher un autre motif à l'exil qui l'a frappé. Mais je ne crois pas qu'il eût pu commettre une semblable action; c'était un prêtre honorable, et s'il a résisté à l'application de la loi de désamortissement, chose que j'ignore, il l'a sans doute fait en adversaire loyal, à ses risques et périls.

Les compagnons d'exil du chanoine sont encore à la Nouvelle-Orléans. C'est à ces hommes honorables, quels que puissent être d'ailleurs les motifs qui les rangent parmi les adversaires du gouvernement actuel du Mexique, que je renvoie l'écrivain du *Propagateur*. Leur témoignage suffira, je l'espère, à l'écrivain du journal catholique, et j'aime à croire qu'il s'empressera de désavouer la calomnie qu'il a eu le malheur de répandre. Son devoir exige qu'il la flétrisse.

Veuillez, monsieur, recevoir l'assurance de ma considération distinguée.

FRANÇOIS REIBAUD,
Consul-général du Mexique.
Nouvelle-Orléans, 30 août 1856.

Monsieur le Rédacteur,

Le *Propagateur Catholique*, dans la critique bienveillante et consciencieuse qu'il a bien voulu faire de mon document relatif aux écoles publiques, m'accuse de deux erreurs, très graves si elles existaient, dont je tiens à me justifier. Le *Propagateur* me reproche, en effet, de confondre l'éducation, culture du cœur, avec l'instruction, culture de l'esprit.

Le reproche que m'adresse l'estimable feuille catholique est évidemment fondé sur l'abstention, de ma part, de mentionner l'enseignement religieux dans les idées que j'ai soumises au jugement de mes collègues. Mais qui ne voit que c'est là une abstention réfléchie et volontaire en vue de notre constitution qui admet la liberté des cultes?

Les écoles publiques ne donnent que ce qu'elles peuvent constitutionnellement donner, l'instruction, c'est-à-dire la culture de l'esprit. Quant à l'éducation proprement dite, je la considère, dans l'état actuel des choses, comme devant être abandonnée aux familles, guidées elles-mêmes par les ministres chargés de gouverner leurs consciences.

Quant à la seconde erreur, qui serait de croire que l'éducation peut exister sans religion, elle n'est pas plus réelle que la première, puisque le reproche que m'a fait le *Propagateur* repose également sur l'interprétation erronée du silence que j'ai gardé, dans mon document, sur l'enseignement religieux dans nos écoles publiques.

J'ai l'honneur, etc.,
CH. DELÉRY.

La clef du succès en affaires. — Quel que soit le genre d'affaires qu'embrassent les étrangers en arrivant dans ce pays, s'ils ne commencent pas par apprendre l'anglais, ils ne feront que végéter. La raison en est palpable, il n'y a pas à hésiter, et nous recommandons à toutes les personnes qui se trouvent dans ce cas, de s'adresser de suite au grand établissement du Prof. Brette, 13 rue St. Charles.

Les prix sont à la portée de tout le monde.

LANGUES MODERNES. — L'anglais, le français, l'espagnol et l'allemand sont enseignés par des professeurs distingués, au COLLEGE COMMERCIAL DE DOLBEAR, No 166, rue du Canal, de manière à ce qu'on puisse s'en servir dans le commerce. Les élèves s'exercent journellement à LIRE, ECRIRE ET PARLER ces langues. Il y a des appartements et des professeurs spéciaux pour chaque langue. Le succès est garanti à tous les élèves en fort peu de temps.

CHEZ UN MÉDECIN.

La dissection des cadavres n'est pas permise dans certaines parties puritaines des Etats-Unis, où l'on exagère le respect pour les morts. Mais les [illegible] ne se privent pas pour cela des [illegible] de la dissection; ils achètent en [illegible] des cadavres et les dissèquent chez eux.

Je n'oublierai jamais le fait suivant, dont le souvenir m'impressionne encore vivement aujourd'hui.

J'allai un jour rendre visite à un professeur d'anatomie de l'école de médecine de New-York; je sonnai chez le professeur, et une jeune Irlandaise, domestique dans la maison, vint m'ouvrir.

— Monsieur est occupé pour l'instant, me dit-elle; mais si vous désirez le voir, donnez-vous la peine de passer dans cette chambre, à droite, au fond du corridor. Je vais dire à monsieur que vous êtes ici.

— Ne le dérangez pas; j'attendrai tout le temps nécessaire; je ne suis pas pressé.

Et je me dirigeai au fond du corridor qui m'avait été désigné. Seulement, au lieu de prendre à droite, je me trompai, et je pris à gauche. J'entrai dans une chambre dont la porte se trouvait entr'ouverte.

C'était en hiver. Un grand feu était allumé dans la cheminée et éclairait la chambre de la lueur bleuâtre et faible du charbon de terre incandescent. Autour du feu, trois personnes étaient silencieusement assises. — Elles ne se dérangèrent pas quand j'entrai, et ne parurent même pas remarquer ma présence. Je pris une chaise et m'assis à une certaine distance du groupe. Personne ne parla. Seulement, de temps à autre je distinguai dans l'ombre le mouvement brusque d'une des personnes assises, comme un mouvement nerveux et involontaire, qu'accompagnait toujours un léger bruit d'articulation des membres rendu sensible par le profond silence qui régnait partout autour de nous. Bientôt parut le médecin en sifflant un air de polka.

— Vous ici? me dit-il d'un ton surpris. Ma foi! je ne m'attendais guère à vous rencontrer en pareille société, aussitôt du moins et chez moi.

— A propos de société, veuillez donc me dire, reprit-je tout bas, quelles sont les personnes qui se chauffent si opiniâtrement, sans plus se déranger pour vous qu'elles ne l'ont fait pour moi? Ce sans-gêne me surprend, car je sais que vous ne recevez que des gens comme il faut.

— Comment! vous ne savez donc pas avec qui vous étiez là?

— Sans doute, puisque je vous le demande.

— Approchez, approchez, me dit-il en me prenant le bras et en me conduisant vers les inconnus, en même temps qu'il demanda de la lumière.

Je vis alors trois cadavres, dont l'un, au moment où je l'examinai, fit un brusque mouvement de bras.

— Mais comment se fait-il?... dis-je au docteur sans achever ma question et d'une voix passablement tremblante de terreur.

— Ce sont, me répondit-il d'un air tout tranquille, trois sujets que j'ai achetés hier d'un infirmier de l'hôpital, un assez bon garçon avec lequel j'ai déjà fait quelques affaires; il est un peu cher, mais il donne du bon.

— Et pourquoi avez-vous assis ces cadavres autour du feu?

— Pour les dégeler, mon ami; nous dépêchons [illegible] avant de nous en servir. [illegible]

— Permettez-moi, dis-je [illegible] de ne pas prolonger plus longtemps [illegible].

FEUILLETON.

LES FILS DE FAMILLE
ROMAN
PAR M. EUGÈNE SUE.

LXXIV. — (Suite.)

Monsieur Dumirail ne peut achever; l'émotion, les sanglots le suffoquent encore. Maurice se jette dans ses bras, le comble de caresses en lui disant:

— Je t'en conjure, mon père, ne te laisse pas abattre ainsi.... Reprends courage....

— Tu as raison.... je manque de courage, j'avoue ma faiblesse, — reprend monsieur Dumirail en essuyant ses larmes. — Mais que veux-tu?.... Pendant plus de vingt ans.... ta mère a fait le bonheur de ma vie...., et maintenant.... je vois.... je sens autour de moi un vide affreux, immense, que, seules, ton affection et ta présence pourront combler.... et puis.... enfin.... ici, dans ce Paris maudit.... dans cette maison où est morte ma bien-aimée femme.... tout envenime, tout exaspère ma douleur.... Ah! malgré l'accablante révélation qui t'attendait, malheureux enfant! je hâtais ton retour avec une cruelle impatience.... afin de pouvoir partir au plus tôt; enfin, te voilà.... et, grâce à Dieu avant une heure nous serons en route.

— Avant une heure! — balbutia Maurice avec un accent de stupeur que son père ne remarque pas.... — Comment! en route.... avant.... une heure?

— Oui, cher enfant.... c'est plus que le temps nécessaire pour faire à la hâte nos préparatifs de départ et nous rendre à la poste aux chevaux, où nous prendrons l'un de ces cabriolets que l'on quitte à chaque relais etc.

— Partir aujourd'hui, mon bon père! — s'écrie Maurice, feignant de s'alarmer; — quoi! te mettre en route, accablé comme tu l'es par la douleur.... y songes-tu?

— Rassure-toi, cher enfant! chaque pas que nous ferons vers nos montagnes allégera, ce me semble, le poids de ma souffrance.

— Je t'en supplie, renonce à ce dessein.

— Y renoncer, grand Dieu! lorsque depuis hier j'ai compté, dans mon anxiété dévorante, les heures, les minutes qui me séparaient du moment où je pourrais quitter ces lieux détestés! Ah! les pieds me brûlent ici....

— Mon père, — reprend Maurice, semblant s'arrêter, après réflexion, à une résolution inébranlable, et, dans l'extrémité où il se trouvait, ne reculant pas même devant un profonde hypocrisie, — la perte que nous avons faite, a dit une voix vénérée, m'impose de nouveaux devoirs envers toi.

— Tu les accompliras pieusement, je le sais.

— J'y suis décidé, mon père. Aussi, dès aujourd'hui, et à cette heure, je dois commencer de les remplir, ces devoirs sacrés.

— Que veux-tu dire?

— Je m'oppose formellement à ton départ; ce serait exposer ta santé de la manière la plus imprudente. Encore une fois, y songes-tu? Braver les fatigues de la route dans l'état où te voilà! Jamais, non, jamais, je ne me rendrai complice d'une pareille imprudence!

— Ta tendresse s'inquiète à tort, mon pauvre ami, et....

— En serait-il ainsi, je préférerais cent fois pécher par excès de précaution que de risquer de te voir tomber malade en route.

— Ne crains pas cela; je t'assure, au contraire, que....

— Pardon si je t'interromps, mais j'ai un devoir à remplir envers toi, je le remplirai, quoi que tu dises, quoi que tu fasses.

— Ecoute-moi, de grâce!

— Non, non, bon père, tu écouteras, toi, la voix de la raison. Quittons au plus vite cet hôtel où tout nous rappelle des souvenirs si douloureux; allons chercher nos regrets, nos larmes dans un quartier solitaire. Là, nous vivrons l'un pour l'autre. Voilà, mon père, ce que dicte la raison. Mais te laisser entreprendre un long voyage dans l'état d'accablement où tu es, jamais, non, jamais je n'y consentirai!

— Combien ta tendre et inquiète sollicitude me touche par son exagération même, — répond monsieur Dumirail très ému et ne pénétrant pas encore la cause réelle de l'opposition que son fils apportait à son éloignement de Paris. — Rassure-toi, te dis-je; dès que je serai loin, nous apercevrons les cimes de notre Jura, mon cœur, à cette heure oppressé sous un poids de plomb, s'allégera, je te le répète, à chaque aspiration de mon âme vers nos montagnes où nous avons vécu si heureux. Mais rester ici dans cette ville, habiter quelque quartier que ce soit, ne fût-ce qu'un jour, c'est impossible: je tomberais malade à l'instant, et peut-être je ne me relèverais pas de cette maladie. Il est temps, plus que temps que je parte, mon enfant; il m'a fallu toute la sévère énergie que me donnait l'attente de ton retour pour me soutenir jusqu'ici. Ce voyage, au lieu de t'inquiéter, doit donc au contraire te rassurer: seulement, hâtons-nous, appelle Josette, afin qu'elle s'occupe de nos préparatifs.

— Je t'en supplie, mon père....

— Je te répondrai à mon tour, que tu me disais, quoi que tu fasses, et aurais-tu cent fois raison de t'alarmer, je suis résolu à partir aujourd'hui, sur l'heure, et nous partirons.

— Alors, je te le déclare, plutôt que de me rendre solidaire d'un acte qui est à mes yeux le comble de l'imprudence, je ne t'accompagnerai pas, — dit Maurice, feignant de puiser dans sa tendresse filiale le courage de s'imposer un douloureux sacrifice. — Non, et quoi qu'il puisse m'en coûter, je te laisserai partir seul.

Cette espèce de menace fut involontairement accentuée par Maurice, novice encore en hypocrisie, avec une nuance de sécheresse et d'impatience dont monsieur Dumirail fut d'abord légèrement surpris; mais bientôt il vit en cette contrainte dans cette menace une nouvelle preuve de l'attachement de son fils, seulement coupable, on pourrait le lui reprocher, de s'exagérer outre mesure les fatigues que son père s'opiniâtrait à entreprendre, et il reprit:

— Tu me laisserais partir seul, dis-tu?.... Mais, à ton point de vue même, et en admettant que je commisse une imprudence.... songes-y donc, cher enfant, si je tombais malade en route, est-ce que ta présence ne me serait pas alors doublement nécessaire?

— Sans doute, — répondit Maurice assez embarrassé de cette objection, — mais c'est justement afin que tu ne t'exposes pas à tomber malade en route que je ne veux pas prêter mes forces à ton départ.

— Cela, mon ami, n'est pas raisonnable, et je....

— En un mot, mon père, lorsque tu seras convaincu que je n'encouragerai pas ton imprudence en t'accompagnant, il faudra bien que tu renonces à un projet qui me désole et m'effraye.

— Quoi! tu me laisserais partir seul! — reprit avec une pénible hésitation monsieur Dumirail commençant à pressentir vaguement la cause de l'opiniâtreté de son fils à s'opposer à son prompt départ. — Peux-tu seulement, mon enfant, concevoir une pareille pensée, après toutes les raisons que je t'ai données au sujet de mon désir, mieux que cela, de la nécessité où je suis de retourner dans notre pays, puisqu'ici ma santé, ma vie peut-être, ne résisteraient pas aux chagrins qui m'accablent? Non, non, tu ne réfléchis pas à ce que tu dis.

— Ce que je dis, mon père, je.... le ferai.

— Maurice.... ah! Maurice.... — balbutia monsieur Dumirail, de qui les soupçons augmentaient de plus en plus, et qui, observant dès lors la physionomie de son fils, y lut une vive impatience et une anxieuse préoccupation. — Mon ami, — ajouta monsieur Dumirail d'un ton de reproche doux et triste, — je ne veux pas croire, je ne croirai jamais qu'au moment où tu viens de me protester de ton dévouement et de ta tendresse, dont j'ai tant besoin, tu le sais, tu puisses, je le répète, seulement penser à te séparer de moi.

— Garde-toi de le supposer, mon père; mon seul désir, au contraire, est d'aller avec toi habiter un quartier solitaire de Paris, de ne pas te quitter.... Mais encore une fois, me mettre en route avec toi dans la persuasion où je suis que tu exposes ainsi très gravement ta santé, jamais je n'y consentirai. Non! aucune puissance humaine, pas même la tienne, et c'est tout dire, ne pourra ébranler ma détermination à ce sujet.

L'accent de Maurice en prononçant ces derniers mots devint tellement ferme et significatif que sa résolution de rester à Paris, malgré les dernières volontés de sa mère, ne put dès lors être davantage mise en doute par monsieur Dumirail. Pendant un moment cette découverte le jeta dans un profond accablement.

LXXV.

Maurice, regrettant sa mère et touché de ses dernières et miséricordieuses paroles, était non-seulement résolu à porter son deuil et à honorer sa mémoire comme il convient, mais il pressentait même que pendant un certain temps la douceur de sa liaison avec madame de Hansfeld serait empreinte d'une sorte de mélancolie douce; enfin, il se proposait, comme un devoir sacré, de porter de temps à autre, en compagnie d'Antoinette, des couronnes d'immortelles et des fleurs sur la tombe maternelle!

Certes, le *fils de famille* était, on le voit, résolu à faire, ainsi qu'on le dit, largement les choses; mais quant à s'en aller sur l'heure avec son père au Morillon, afin d'y pleurer incessamment la défunte dans une solitude funèbre, et y reprendre ses occupations laborieuses et rustiques d'autrefois.... Enfin, quant à renoncer ainsi à madame de Hansfeld et aux plaisirs de Paris, alors qu'il héritait de cinq à six cents beaux mille francs.... songeant et trébuchant.... un pareil renoncement était et devait être au-dessus des forces de Maurice. Il avait sincèrement proposé à monsieur Dumirail d'aller avec lui passer les premiers temps de leur deuil dans quelque quartier solitaire; il eût tenu parole, et consacré à consoler son père les moments que madame de Hansfeld lui eût laissés libres.... Là se bornait le dévouement possible de cet excellent fils. Rendons-lui justice: il était même convaincu en sa pensée, touché de la douleur déchirante de son père, de l'accompagner au Morillon et d'y séjourner près de lui durant quelques jours; mais à ce premier mouvement succéda cette réflexion péremptoire:

— Mon père est persuadé que la mort et les dernières volontés de ma mère ont opéré en moi l'appétit du renoncement, et que mon désir est d'aller m'ensevelir avec lui dans le Jura pour y reprendre ma vie rustique; il n'en est rien. Je ne veux pas m'éloigner de Paris, où mon héritage me permet de mener grand train. Il me faudra donc, si j'accompagne mon père pendant quelques jours dans sa retraite, lui déclarer tôt ou tard ma résolution; il vaut donc mieux la lui faire connaître tout carrément et sur l'heure, s'il s'obstine à vouloir retourner aujourd'hui même dans le Jura.

Monsieur Dumirail comprenait enfin, après bien des perplexités, la résolution que Maurice cachait, sous prétexte d'inquiétudes dénuées de fondement, son intention de demeurer à Paris. Ainsi, malgré le pardon, les vœux suprêmes de sa mère [illegible] d'une sévère persévérance [illegible] de son fils.

Monsieur Dumirail [illegible] avant de se résoudre à l'évidence de cette effrayante déception, avant de se persuader que l'âme de son fils était incurablement gangrenée, voulut tenter une dernière épreuve, cherchant encore à s'abuser lui-même et se disant qu'après tout, et il était improbable que cela parût, il se pouvait que Maurice fût réellement à ce point soucieux de la santé de son père que, dans sa sollicitude outrée jusqu'à l'aberration, il le menaçât de le laisser partir seul afin de le retenir par cette crainte et de l'empêcher ainsi de commettre une imprudence presque mortelle. Mais aussi, en admettant la sincérité de ces alarmes exagérées, il était hors de doute que si monsieur Dumirail persistait dans sa résolution de se mettre en route et que son fils refusât de l'accompagner, sa sollicitude n'était qu'un prétexte pour demeurer à Paris.

Monsieur Dumirail, après un assez long silence, sonna Josette et lui dit:

— Mettez à l'instant du linge dans mon sac de nuit avec les objets de toilette nécessaires pour le voyage; vous prendrez demain la diligence de Nantua et vous emporterez les effets que je laisse ici. Dites au garçon d'hôtel d'aller chercher un fiacre.

Josette sortit pour exécuter ces différens ordres. Monsieur Dumirail, s'efforçant de cacher ses secrets ressentiments, dit affectueusement à Maurice:

— Mon ami, j'emporte suffisamment de linge pour toi et pour moi: nous ne nous arrêterons en route que pour prendre nos repas. Le fiacre que j'ai envoyé chercher nous va conduire à la poste aux chevaux, et nous nous mettrons en route à l'instant.

— Comment, mon père, tu persistes à....

— Je pars sur-le-champ.... Epargne-moi tes observations.

— Mais c'est le comble de l'imprudence, et....

— Et, — reprend monsieur Dumirail en jetant un regard pénétrant sur Maurice, qui baisse les yeux, — et plutôt que de te rendre solidaire de mon imprudence, tu ne m'accompagneras pas?

— Mon père....

— Ecoute-moi. Je te le déclare d'avance: au nom du plus simple bon sens, je n'accepte pas, je ne puis accepter comme sincère ton excuse de me laisser partir seul.... sous prétexte que la crainte de me voir tomber malade en route.

— Pourtant c'est la vérité.... Cette crainte seule me retient; aussi je suis décidé à....

— Prends garde! — dit vivement monsieur Dumirail, parvenant à se contenir encore et interrompant son fils. — Oh! prends garde, avant de me répondre, avant de me dire si tu consens ou non à me suivre; je t'en avertis, ta réponse sera pour moi d'une extrême gravité!

Maurice, mis, ainsi que l'on dit vulgairement, au pied du mur, sentit le moment décisif arriver.

Il garda pendant quelques secondes le silence, prévoyant les conséquences de sa réponse; son cœur se serra; il eut conscience des redoutables résultats de la détermination qu'il allait prendre; son avenir en dépendait. Il allait définitivement choisir entre la bonne ou la mauvaise voie. Ces perplexités l'agitaient, lorsque Josette entra, tenant à la main le sac de nuit de son maître et lui dit:

— Monsieur, le fiacre est à la porte de l'hôtel.

— Allons, Maurice, — dit monsieur Dumirail d'une voix qui trahissait son angoisse; et il ajouta en se dirigeant vers la porte: — Viens, viens, mon enfant, partons.

— Mon père.... de grâce....

— Viens-tu, oui ou non?

— Attendez du moins quelques jours.

— Je pars sur l'heure, suis-moi.

— Remettez seulement à demain ce....

— Je ne t'accorde pas une minute de plus! Viens-tu?

— Mon père!

— Viens-tu? oui ou non.

— Eh bien!.... non! mon père.... — articula Maurice avec effort, — non! il m'est impossible de....

— Il suffit, j'ai compris. Laissez-nous, Josette, — dit monsieur Dumirail d'une voix sourde.

Et il resta seul avec son fils.

LXXVII.

Monsieur Dumirail, ne pouvant plus douter de l'endurcissement de son fils, n'était cependant pas au terme des odieuses découvertes qu'il devait faire dans cette âme déjà pervertie, car le mal a sa logique comme le bien; ainsi, à la conviction que son fils ne voulait pas quitter Paris, succéda forcément cette réflexion:

"En ce cas, sur quelles ressources compte Maurice pour subvenir aux folles dépenses qu'il rêve?"

Alors une nouvelle et horrible appréhension navra le cœur de monsieur Dumirail, et avant que de se résigner à l'envisager en face, tant elle l'épouvantait, il voulut du moins faire entendre à son fils de véhémens reproches, lui prouver ainsi qu'il n'était pas dupe de son hypocrisie. Alors, le regard menaçant, le visage courroucé, les lèvres contractées par un sourire d'une poignante amertume, monsieur Dumirail s'écria:

— Vous êtes démasqué!.... Votre refus de m'accompagner m'éclaire!.... Ainsi, la mort de votre mère, ses volontés dernières, le pardon que méritait elle vous a accordé; enfin, mon indulgence, ma tendresse, mes larmes, tout a été vain, tout a glissé sur votre cœur déjà bronzé!.... Vous voulez rester à Paris, et je sais malheureusement dans quel but....

— Je pourrai regretter, pleurer ma mère, aussi bien ici qu'au Morillon.

— Vous me désolez, ma mère!.... la regretter!.... Tenez, à cette heure, vous me faites frémir!.... Vos larmes, vos regrets, votre douleur, tout était feinte et mensonge!....

— Ah! mon père.... cette accusation....

— N'est que trop méritée. Je croyais, malgré vos égarements, votre cœur encore bon. Je me trompais. Un coup affreux me frappe, le coup le plus affreux qui me puisse jamais atteindre, sauf ceux que vous me réservez peut-être pour l'avenir. Je perds votre mère; vous êtes témoin de mon désespoir: mon premier cri est vous voyant est: "Mon enfant! il ne me reste que lui au monde! nous ne nous séparerons plus désormais!...."

Et à ce cri de mon âme déchirée, que répondez-vous? "Allez pleurer ma mère où vous voudrez, ... moi, je reste en cette ville. En d'autres termes: je suis incorrigible, je veux continuer à me livrer à ces désordres qui ont causé un tel chagrin à ma mère qu'elle est morte avant le temps." — Soit, monsieur. Vous êtes, dites-vous, majeur et maître de vos actes!.... Cependant, une question....

Et la voix de monsieur Dumirail s'altéra, car la pensée qu'il voulait fuir revenait fatalement à son esprit.

— Pour vivre à Paris.... il vous faut de l'argent?

— Je le sais, mon père.

— Or, comme vous n'avez pas à attendre un sou de ce que vous resterez ici.... de quelle manière subviendrez-vous à vos besoins?

— Mon père.... — balbutia Maurice avec un embarras croissant, car il n'osait et ne pouvait répondre qu'il comptait sur l'héritage maternel, — je serai très modéré dans mes dépenses.

— Il n'importe.... si modérées qu'elles soient, comment y subviendrez-vous? — reprit monsieur Dumirail poursuivant son fils d'un regard pénétrant et inexorable. — Où trouverez-vous de l'argent?

— Que cela, mon père, ne vous inquiète pas.

— Vous continuerez sans doute d'emprunter aux usuriers?

— Non, certainement.... oh! non.... — répondit involontairement Maurice. — Rassurez-vous, mon père.... je n'aurai plus désormais recours à des emprunts usuraires.

— Ah! — dit monsieur Dumirail en tressaillant, car la secrète pensée de son fils, dont il s'était jusqu'alors efforcé de douter, lui apparaissait dans toute sa hideur, et il reprit d'une voix d'indignation contenue:

— Puisque vous ne contracterez pas de dettes, encore une fois, comment vous procurerez-vous de l'argent?

— Il est inutile, en un moment si triste, d'entrer dans de pareils détails, mon père.... et je....

— Mais, j'y songe, — reprit vivement monsieur Dumirail, feignant d'être surpris par une idée subite, — vous croyez peut-être hériter de votre mère?

— Hé bien! — s'écria d'abord Maurice avec un accent d'une odieuse naïveté qui, évidemment, signifiait: — Certes, je compte sur l'héritage de ma mère.

Puis, après un moment de réflexion, commençant d'entrevoir ce qu'il y avait d'alarmant dans la demande de son père, Maurice reprit:

— Pourquoi, je vous prie, m'adressez-vous cette question?

— Parce que vous êtes dupe d'une erreur.

— Une erreur! Quelle erreur?

— Les cendres de votre mère sont à peine refroidies, et déjà vous convoitez son héritage. Mais cet héritage vous échappe.

— Grand Dieu! que dites-vous?

— Votre mère m'a légué sa fortune par testament.

— Déshérité! — s'écria Maurice, sa figure blêmie, contractée par le dépit, par la colère, la consternation révélant ainsi la cruelle déception de sa cupidité.

(*A continuer.*) EUGÈNE SUE.

Décédé hier soir à 9 heures, FRANCISCO AGUDO, natif d'Espagne, de la province de Santander. Ses amis et connaissances sont priés d'assister à ses funérailles, qui auront lieu cette après midi, à 4 heures. Le corps est exposé rue Dumaine, entre Bourbon et Dauphine, No 129.

Falleció ayer noche, á las 9, FRANCISCO AGUDO, natural de España, provincia de Santander. Sus amigos y conocidos son convidados á asistir á su entierro, que se hará esta tarde á las 4. El cuerpo está depositado en la casa No 129, calle Dumaine, entre las de Borbon y Dauphine.

Décédé, dimanche matin, 31 août, à l'âge de 30 ans, TIMOTHY SULLIVAN, habitant de cette ville depuis quatorze ans. Ses amis et connaissances et ceux de son frère, J. Sullivan, sont priés d'assister à ses funérailles qui auront lieu aujourd'hui, lundi, 1er septembre à 4 heures de l'après-midi. Le convoi partira de la salle de la Grande Loge Maçonnique, encoignure des rues St-Charles et Perdido.

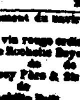

LES membres de la Loge George Washington, No. 65, et les membres de l'Ordre en général sont priés d'assister aux funérailles de leur frère SULLIVAN, à l'heure et à l'endroit ci-dessus indiqués. Les membres de la Loge George Washington et les Frères visiteurs s'assembleront dans la salle de leur Loge, à trois heures et demie.

Par ordre du W. M.
1 sep SAMUEL G. RISK, Secrétaire.

UNE RAISON [illegible]. — Quelle est la Dame ou l'homme qui voudrait conserver une haleine désagréable quand on se servant du "Baume de mille fleurs" elle serait douce et les dents deviendraient aussi blanches que l'albâtre. [illegible]

Mass Meeting.

LES votants du Troisième District qui sont en faveur de l'élection de MILLARD FILLMORE et A. J. DONELSON, sont invités à assister à un Mass Meeting qui aura lieu JEUDI, 4 septembre, 1856, à 7 heures et demie du soir, au "Crescent Beer Garden," rue Front Levee, entre Clouet et Louisa. 1 sept

La supériorité du Vermifuge Canadien de Wheer sur toutes les autres préparations destinées à détruire les vers, a été établie par de nombreuses guérisons [illegible]. A vendre, à la Nouvelle-Orléans, en gros et en détail par J. WRIGHT & Co., Nos 21 et 151, rue de Chartres.

MALADIE DE FOIE ET DYSPEPSIE. Lettre de M. THOMAS LEIGHORD: Covington, Ohio, 27 décembre 1855. [illegible] allemande du Dr. Hoofland. [illegible]

L'Exposition Universelle. — [illegible] Cherry Pectoral. [illegible]

AUX VOYAGEURS. — [illegible] Amers du Dr. J. Hostetter [illegible]. A vendre par F. J. HART & Co, No. 79, rue Tchoupitoulas. CARY & HOLLER, No. 7, rue Gravier. J. WRIGHT & Co, Nos. 21 et 151, rue de Chartres.

APPRENEZ L'ANGLAIS!
C'est la première chose que doivent faire LES ETRANGERS
En arrivant dans ce pays.
JEUNES OU VIEUX,
Tous peuvent l'apprendre.
Mais ce n'est certainement ni par la méthode Robertson, ni celle d'Ollendorf, ni de tant d'autres encore plus chères.
Qu'on peut arriver
à comprendre, à écrire et à parler cette langue
C'EST SIMPLEMENT ET UNIQUEMENT
Par une pratique facile et une bonne habitude.
13.—RUE ST. CHARLES.—13.
[illegible]
Il faut donc s'y décider.
Prof. BRETTE, 13, rue St-Charles.

La navire ELLEN A. MILLER [illegible] venant de Bordeaux [illegible]. R. CABUZAC & Co, 30, Vieille Levée.

Vin de Catalogne. — PAUL JUGE FILS & Co.
Champignons. — LANATA FRERES, 9 et 11, rue Jefferson.
Absinthe. — LANATA FRERES.
Genièvre de Hollande. — LANATA FRERES.
Dames Jeannes. — LANATA FRERES.
Eau-de-vie Cognac. — LANATA FRERES.
Sardines. — R. CABUZAC & Co.
Fromages. — R. CABUZAC & Co.
Eaux de vie. — R. CABUZAC & Co.
Vin rouge. — R. CABUZAC & Co.
Vin blanc. — R. CABUZAC & Co.
Tabac en feuilles. — ANTONIO COSTA.
Cigares. — ANT COSTA.
Café. — ANTONIO COSTA.
REÇU. — ANTONIO COSTA.
En débarquement du navire Ellen A. Miller. — X. LAMBERT.
Cigares de la Havane. — CABALLERO & BASCALIA.
Librairie Nègre. — En vente. — Revue de l'exposition universelle. J. COPPENS & Co.
M. BOYER est prié de passer pour affaires qui l'intéressent, chez LANATA FRERES.
Baquet trouvé.
Maison Boyer frères, V. Benquet & Co.
Cigares. — SOBRINO & FRERE.
Picadura. — SOBRINO & FRERE.
[illegible]

Dissolution de Société. — La raison sociale DEGELOS, DURRIVE & Co a été dissoute le 31 août. P. A. DEGELOS. EDOUARD DURRIVE.
Avis. — J. B. BELLOCQ.
AD. ODIER, STOUHE & LEBY.
M. JULIO GIRARD.
Ancienne société Y. Quadras & Co. — DERNIER AVIS. — ARR. COSTA, liquidateur.
Avis aux créanciers de Buck & Riemann. — H. MEUGENS, Syndic.
CHANGEMENT DE MAGASIN. 156 — Rue du Canal — 156. J. D. DAMERON & Co. TAPIS, TOILE CIRÉE, &c.
EN VENTE A la Librairie Nouvelle. PROPAGANDE RÉPUBLICAINE.
Collége Commercial de Dolbear, 166, rue du Canal.
40 BARILS riz créole. A. TITUS, No 75 rue de la Vieille Levée.
Institution de Demoiselles, DIRIGÉE PAR Mme PARENT.
Maison d'éducation, DIRIGÉE PAR J. B. JEANNIN.
A LOUER. — L. & A. LE BLANC.
Vin rouge. — EUG. ROCHEREAU & Co.
Eau-de-vie. — EUG. ROCHEREAU & Co.
Pommes de terre. — DONNELLY, BREHIBA & Co.
Ecole des Arts et Métiers.
Dissolution de société. — GALEY & HAWKINS. G. S. HAWKINS. P. J. COCKBURN.
EN VENTE A LA LIBRAIRIE NOUVELLE. — J. TACON.
X. LAMBERT.
JOSEPH LANDIS & Co.
S. H. BARLOW & Co.
Dr. SAMUEL BERNARD.

GROS LOT. $50,000!
Loterie de l'Alabama!
(AUTORISÉE PAR L'ÉTAT DE L'ALABAMA.)
Loterie de l'Académie Militaire du Sud
Classe G. — Nouveau Plan.
VENDREDI, 19 SEPTEMBRE 1856, sur le PLAN DE LA LOTERIE DE LA HAVANE.
SAMUEL SWAN, directeur.
Les lots s'élèvent à la somme de $200,000!
S. SWAN & Co, Atlanta, Ga. S. SWAN, Montgomery, Ala.

Librairie Paya. 55, rue de Chartres.
Restaurant de l'Univers, Rue Condé, No 49.
ABONNEMENT. Le Monde Littéraire.
Godchaux Frères, 107 et 109 rue Vieille-Levée.
M. ALLEARD.
Librairie Nouvelle, 107, rue de Chartres. J. TACON.
En débarquement du navire Victorine. — RENAUD & TAMBOURY.
AVIS. — L. PERRON.
LIBRAIRIE NOUVELLE, No 107, rue de Chartres. En vente à 25 sous le volume, INGÉNUE, Roman en cinq volumes, par A. Dumas.
INSTITUTION De Mme Vve Charles d'Aquin, RUE DAUPHINE, 71.
JOSÉ PRATS.
LOUIS F. MAXENT.
O. VALETON & Co.
C. CAVAROC & Co.
QUEYROUZE & LANGSDORFF.
TH. CAPITAINE.
HENRY VALETON.

Eaux d'Abita. — J. S. BUSSIERE.
SOURCES DE BLADON, DANS L'ALABAMA. — CONNOR & WOOTEN.
EXCURSIONS De l'autre côté du Lac.
Avis de société. — ROBT. B. AUCOIN. OMER GAILLARD.
Avis. — S. LE GARDEUR.
Résidence dans la rue de l'Esplanade A VENDRE. — JOHN E. HOLLAND.
SUCRE. — S. DE VISSER & Co.
Cigares de la Havane. — S. DE VISSER & Co.
Rhum de la Jamaïque. — S. DE VISSER & Co.
Rhum de Cuba. — S. DE VISSER & Co.
Café. — S. DE VISSER & Co.
Sucre de la Havane. — R. CABUZAC & Co.
Avis aux habitans. — U. LAROUSSINI.
A VENDRE. — BOYER FRERES, V. BENQUET & Co.
Propriété de valeur à vendre, A BROWNSVILLE (TEXAS.) — VICTOR HAUSSLAUER.
Littell, Payan & Carhart, ENTREPOT D'HABILLEMENTS CONFECTIONNÉS, 118 et 120, rue Duane, entre Church et Broadway, New-York. THOMAS C. PAYAN & Co, 74, rue du Canal.
Avis. — U. LAROUSSINI.
Vins rouges. — HY VALETON.
Fil de fer à bouteilles. 1000 LIVRES. — B. NAUTRÉ & Co.
MADAME TURNER.
Demande de Professeur.

Avis. — La Cour du Troisième Juge de Paix. — JOHN W. ANDREWS.
Pension bourgeoise. — Mme. BERDON.
COGNAC, VINS, &c. — V & E MAIGNAN.
En débarquement du navire Victorine. — B. TALAMON.
INSTITUTION A. DAMMOT, 184 rue Toulouse, entre Bourgogne & Remparts.
Eaux minérales. 100 DOUZAINES EAU CONGRESS. — SYME.
Orfévrerie de table. ALFENIDE. — T. TACON.
HORACE HARBY. 185 RUE DU CAMP.
Sardines. — LANATA FRERES.
BOITES A SOUPES. — LEON PIERRE & Co.
WHISKEY. — F. J. HART & Co.
WHISKEY MAGNOLIA. — F. J. HART & Co.
LOUIS DUCOURNAU.
ATTENDU. — LOUIS DUCOURNAU.
A LOUER. — LABORDE & XIQUES.
A VENDRE. — SOSTHENE THOMAS.
Dr L. DUPERRON, dentiste.
PROVISIONS. — WHITE & DUPREE.
CHANGEMENT DE DOMICILE. SOUTHERN CLOTHING MANUFACTORY. — EDMOND DUFORESTIER & Co.
Bains de la rue Conti, Entre les rues Bourbon et Dauphine. TENUS PAR F. GAUPP.
Marchandises nouvelles POUR L'ÉTÉ. LAGAY & LECANU, 36, rue de Chartres.
MARCHANDISES pour le Mexique. — O. B. GRAHAM.
MEUBLES, MEUBLES. Entrepôt du Sud. CHAS. J. SCHWARTZ.
Vins vieux. — FAURES & NORMAN.
PRUNEAUX. — FAURES & NORMAN.
CHAMPAGNE. — FAURES & NORMAN.
THÉ. — FAURES & NORMAN.
ABSINTHE. — FAURES & NORMAN.
C. CAVAROC & Co.
VIN pour familles. — VALETON & Co.
A LOUER. — BERNARD TURPIN.